

Comité d'évaluation des projets d'accompagnement à l'autonomie

Compte-rendu

Réunion du 19 juillet 2017 - 10h00 – 16 h00

Etaient présents : Stéphane Giganon (AIDES), Christophe Duguet (AFM), Christine Tellier (APLEAT), Emmanuel Rusch (APLEAT), Julie Cachard (Pôle santé Chambéry), Isabelle Millot (IRESF). Pierre-Yves Traynard (ACESO), Olivia Gross (LEPS), Véronique Ghadi (HAS)

1) Relevé de décisions

- Il a été rappelé que l'objectif du groupe était de poser le cadre de l'évaluation nationale. Cette dernière venant se nourrir des évaluations locales, mais n'étant pas superposables aux évaluations locales dont les enjeux sont spécifiques à chaque projet. L'objectif principal de l'évaluation nationale est de fournir les éléments du rapport remis aux parlementaires qui leur permettra de légiférer autour d'un droit à l'autonomie. À cet effet, ils ont besoin d'éléments concrets qui leur permettent de pouvoir définir le contenu de l'accompagnement à l'autonomie en santé, ses caractéristiques et son périmètre. Le cadre évaluatif doit permettre de répondre à la question suivante : « qu'est ce que c'est et à quoi ça sert ? ».
- Au regard des éléments théoriques rapportés par Olivia Gross (Cf. Diaporama joint), le comité s'est positionné pour référer l'accompagnement à l'autonomie à trois types d'empowerment : l'empowerment individuel, l'empowerment communautaire et l'empowerment organisationnel. Par conséquent, il va s'intéresser aux critères de qualité dans chacun de ces champs.
- Le comité est conscient que ce dernier choix devrait conduire à ce que certains projets évoluent.
- Pour ce qui concerne l'accompagnement à l'empowerment individuel, le comité encourage le recours aux approches par les forces dans lesquelles l'accent est mis sur les ressources des personnes plutôt que sur leurs difficultés ou leur pathologie.
- Les effets sur les bénéficiaires des interventions seront appréciés dans ce champ au regard de l'évolution de leur santé perçue (en fonction d'échelles propres aux équipes de terrain) et d'indicateurs de l'évolution de leur empowerment. Les outils d'évaluation de la santé perçue sont déjà largement présents dans les projets, que ce soit des questionnaires de qualité de vie ou des questionnaires mesurant le bien-être ou l'estime de soi. Concernant, la mesure de l'empowerment, une recherche va être effectuée dans les champs de l'empowerment, des capacités et de la salutogénèse pour identifier des outils qui seront ensuite suggérés aux porteurs de projets.

- La mesure des effets sur les bénéficiaires est prioritaire pour répondre à la demande du cahier des charges de l'évaluation nationale.
- Le choix du groupe de travail de considérer que l'accompagnement à l'autonomie repose sur les trois piliers qui sont la dimension individuelle, communautaire et organisationnelle conduit de facto à devoir également mesurer les effets sur les deux dernières dimensions.
- Certains indicateurs ont été discutés et récusés, tel que la baisse des ré-hospitalisations. Ce n'est pas forcément un indicateur de succès des interventions, certaines maladies conduisant forcément à des ré-hospitalisations.
- Par conséquent, certains critères ne seront pas applicables à tous les projets, néanmoins le cadre évaluatif devra prévoir des modalités permettant aux différents projets de faire valoir ce qu'ils ont réalisé. Il s'agira de faire remonter une matière qualitative pouvant donner lieu ensuite à du récit. Cette question du récit est cruciale pour le rapport remis aux parlementaires : elle permettra de donner chair à des principes ou descriptions de procédures et donc faciliter la compréhension et l'adhésion des parlementaires. Ce sera aussi un moyen de s'assurer du sens de ce qui sera proposé.
- Dans un souci de reproductibilité des projets, il faudra que les projets aient identifié leurs fonctions-clés. Cette analyse intégrée au cadre national permettra de constater si des éléments communs à tous les projets se dégagent.

2) En discussion

- Faut-il, ou non, questionner l'efficacité des projets ? Pour certains membres du comité, cet objectif est irréaliste. Pour d'autres, la question financière sera posée à un moment et il faut l'anticiper.
- Le groupe se questionne sur la durée de l'accompagnement. Pour certains, il est à vie, pour d'autres, il a forcément une fin, surtout dans une perspective autonomisante.
- La question du vocabulaire a été posée sans être résolue : usagers, utilisateurs, bénéficiaires... Faut-il un vocabulaire unique ou diversifié ?

3) Autres points

- Le rôle des ARS dans l'encadrement des projets est assez flou. Certaines ARS sont omniprésentes et d'autres absentes, certaines exercent des pressions fortes, parfois dans une logique qui ne correspond pas aux projets. Plus généralement, la notion d'accompagnement à l'autonomie, les concepts sous-jacents sont mal appréhendées par les ARS conduisant à des malentendus et des difficultés de positionnement. Tout comme le reste des

acteurs, il convient de les accompagner afin de favoriser leur appropriation des enjeux et des objectifs à poursuivre. Le comité souhaite suggérer de prévoir une réunion de travail avec elles lors du prochain séminaire national et de réfléchir à des modalités de travail des ARS entre elles.

- Chaque projet devrait partager ses outils et procédures avec les autres.

3) Prochaines étapes

- Olivia doit faire parvenir une proposition de glossaire aux membres du groupe. Ce glossaire sera joint au DELPHI et évitera les incompréhensions.
- Le comité d'évaluation va élaborer fin septembre le DELPHI qui permettra de consulter les porteurs de projets et leurs partenaires.
- Une trame sera préparée par Olivia : elle va analyser ce qui est déjà prévu par les chercheurs pour ne pas alourdir le recueil de données et identifier des critères à partir de la littérature. Seront exclus du DELPHI les critères qui s'imposent à tous. Ils seront réintroduits plus tard.
- Le comité réagira sur ses propositions lors de la prochaine rencontre qui a été fixée au 27 septembre. (Mais Olivia n'est plus disponible, donc un Doodle va être envoyé de manière à fixer une nouvelle date)
- Le comité d'animation sera interpellé sur la question des ARS.